



CONSEIL D'ADMINISTRATION

du 22 septembre 2021 à 18h

Salle Duguesclin à la maison des associations

Présents : Jean-Paul GODET – Norbert BEALU – Annette EVRARD- Anne ROUX – Emmanuelle HERBRETEAU – Véronique GONNORD- Patricia RIOLON- Cécile VIRGNAULT- Daniel BACLES- Amandine AUDOUIT ROSSI- Karelle GONNORD

Excusés : Sandra CAILTON- - Pierre EVRARD- Emile BREGEON- Rolande RAHOUL

Secrétaire de séance : Patricia RIOLON

Début de séance : 18h

Tour de table de présentation

Approbation du compte-rendu du dernier CA

1 – Compte rendus des différentes commissions

Commission locaux : Jean-paul expose la situation actuelle : locaux à rénover avec des devis pour de l'isolation phonique présentant des coûts de travaux très différents.

Une demande avait été faite auprès de Mme Ménard, Maire de Bressuire, pour intégrer la maisonnée dans le cadre du projet de regroupement de plusieurs services à cet endroit. Elle vient de nous apporter une réponse défavorable.

1^{ère} option : rénover totalement les locaux actuels en imaginant un réaménagement total des espaces et agrandir (en fonction des règles de l'urbanisme). Jean Paul et Karelle ont reçu à ce sujet l'architecte de l'Agglo concernant les possibilités. Le nouveau PLUI va être en place en novembre donc les règles de l'urbanisme vont évoluer. Mme Laurence CORNUAULT (responsable urbanisme) pourra nous conseiller si nous allons vers ce projet. En tout cas, cela nécessite l'intervention d'un maître d'œuvre pour un calcul des métrés et de solliciter un ou deux architectes pour des propositions d'aménagement et de travaux.

2^{ème} option : acheter de nouveaux locaux même à rénover ou construire. Le cabinet SAGET, anciens kinés, à Bressuire est de nouveau à la vente. Ce local est à vendre à 200 000 euros et comporte 7 pièces avec une construction possible pour notamment faire une salle de réunion. Jean Paul et Karelle vont donc aller visiter rapidement.

Globalement, le CA est favorable à l'option 2. Cécile propose de se faire accompagner d'un professionnel du bâtiment si nous allons vers ce projet. Les aménagements et travaux doivent être prévus sur le long terme. Atout Services a la possibilité de supporter un emprunt.

Commission communication :

Le site internet est toujours en cours de réalisation avec le prestataire Impression Créative.

Sophie, Amandine et Karelle vont être formées à la mise à jour du site pour être autonome dans la gestion de celui-ci (formation le 21/10). Sur ce site il y aura un intranet pour les administrateurs dans lequel seront mis à disposition tous les documents concernant la vie de l'association (CR des CA, des bureaux...). Amandine aura la charge de la mise à jour du site avec Sophie en appui. La page Facebook continue d'être alimentée par des publications concernant les offres d'emploi à pourvoir au sein d'Atout Services et les temps conviviaux. La chemise A4 imaginée par la commission pour être donnée aux clients et aux demandeurs d'emploi est en attente. Annette propose de faire travailler les imprimeurs locaux (ex Prouteau) mais en contrepartie qu'ils nous fassent travailler.

Commission RH/CSE :

Un travail sur l'accord collectif est en cours avec le soutien juridique du COORACE. Véronique propose d'intégrer un salarié en insertion à la commission.

Daniel propose de réfléchir à l'investissement temps de la commission. Jean Paul demande à attendre la fin du travail sur l'accord entreprise.

2 – EIPI

Les salariés en insertion de l'AI ne peuvent pas réaliser + de 480 heures en entreprise. Dans ces cas-là un contrat de travail est mis en place avec EIPI (structure départementale créée par l'ensemble des AI) qui est une Entreprise de Travail Temporaire d'Insertion (ETTI). Le nouveau président d'EIPI, Patrick MARTINS, propose une autre forme de gouvernance :

- un conseil de surveillance (administrateurs)
- un conseil de directoire (directeurs des AI)

Il est interrogé le fait d'avoir un partenariat local, avec l'ETTI du territoire, qui est A2I, plutôt que de poursuivre EIPI. Véronique et le CA missionne Jean Paul à poser cette question.

3-Réforme de l'IAE

Une réforme de l'IAE est engagée par l'Etat depuis 2018. Les derniers décrets parus le 30 août 2021 concernent les AI. Ces décrets redéfinissent ce qu'est un parcours d'insertion et imposent, à partir du 1^{er} décembre 2021, que chaque salarié ait un PASS IAE pour travailler en AI. Cette demande de PASS est à réaliser via une plateforme, la plateforme ITOU. De cette façon, l'Etat renforce son contrôle des SIAE vis-à-vis du public qu'elles accueillent (les personnes doivent remplir des critères particuliers pour y accéder). Cela alourdit les processus administratifs pour les AI et une veille particulière devra être faite pour les personnes ayant travaillé 2 ans en AI. Ces personnes devront sortir de l'association ou il faudra justifier de leur situation pour pouvoir prolonger leur inscription à l'association.

4-ESIAM

Après quelques tensions (concurrentielles) au démarrage de l'ESIAM en 2017, la volonté de l'ESIAM et d'Atout Services est de mieux se connaître. Les 2 présidents et les 2 directeurs se sont rencontrés en juillet afin d'imaginer comment travailler ensemble.

Il est nécessaire pour cela que les équipes de chacune de ces structures apprennent à se connaître. Un temps de rencontre sera programmée fin 2021. Sur un 2^{ème} temps il est imaginé la rencontre des 2 CA afin de conduire et formaliser un partenariat (convention possible pour par exemple mutualiser des compétences humaines et du matériel selon les besoins des clients)

5 – Recruter de nouveaux demandeurs d'emploi

Actuellement ce ne sont pas les clients et les offres d'emploi qui manquent mais les demandeurs d'emploi. Il est parfois difficile de répondre à la demande des clients par manque de personnels. Ce constat est partagé par l'ensemble des structures oeuvrant pour l'insertion professionnelle au niveau local et régional.

Karelle est allée à la rencontre des partenaires qui nous orientent les demandeurs d'emploi (Pôle Emploi, MDE, bureau insertion du CD79, le CCAS) ou a échangé avec eux sur le sujet pour voir comment ils pouvaient nous aider dans cette situation.

Pôle Emploi a proposé de nous laisser à disposition un espace dans leur hall d'accueil afin de venir à la rencontre des demandeurs d'emploi. 2 matinées sont programmées : le 12/10 et le 9/11.

Le CCAS a proposé de venir à la rencontre de leur équipe pour faire mieux connaître Atout Services(rencontre le 22/11).

Le bureau insertion va communiquer auprès des travailleurs sociaux sur nos besoins.

La MDE a les mêmes difficultés que nous. Ils ont aussi dû mal à « remplir » les dispositifs jeunes.

6 – Divers

Annette demande à revoir le coût de l'adhésion (5 euros pour chaque client)

Fin de séance : 20h15